

Peu de tems avant la réception de la Lettre réquisitoriale de Vôtre Majesté Impériale, qui me fut présentée hier au soir par son Ministre, j'avois reçu la réquisition ci-jointe du Maréchal de Maillebois. Il a plû à Vôtre Maj. Imp. de ne demander qu'un simple passage, au lieu que ce Maréchal insiste sur la permission du séjour dont les troupes qu'il a sous son commandement, pourroient avoir besoin. J'ai sous les yeux le triste exemple de ce qui se passe dans les Terres de sa Dilection l'Electeur de Mayence, quoiqu'il ait eu recours à Vôtre Maj. Imp. & à sa haute qualité d'Empereur, & qu'il ait imploré instamment le secours & l'assistance que ce Prince, en vertu de la Capitulation jurée par Vôtre M. Imp. avoit tout lieu d'attendre d'elle, contre les oppressions exercées envers les Etats neutres de l'Empire, par une Puissance étrangere, & en se servant même du nom de Vôtre Maj. Imp. Cet exemple m'a déterminé à prendre des mesures, & à faire des dispositions telles que les Constitutions de l'Empire le prescrivent, afin de détourner l'invasion dont on me menace, & de satisfaire à l'obligation où je suis, de pourvoir à la défense de mon Pays & de mes Sujets.

Vôtre Maj. Imp. selon sa justice reconnue, daignera agréer les mesures que j'ai prises, & ne pas trouver mauvais que, vu les pressans motifs allégués ci-dessus, je n'aye pu me déterminer à accorder ni le passage, ni le séjour pour les troupes du Roi de France, d'autant plus qu'en permettant le premier, il ne seroit pas possible d'empêcher le dernier. J'ai fait part de cette résolution au Maréchal de Maillebois, dans une réponse dont j'ai l'honneur de joindre ici la copie; me recommandant au reste à la bienveillance & à la protection de Vôtre Maj. Imp.

A Bonn le 23. Decembre 1744.